

à l'ancien parlement de Bourgogne. En juillet, un amendement dont il était l'auteur, fut introduit dans le décret sur les juges de paix; puis il demanda qu'on joignît à Camille Desmoulins et à Marat, dénoncés comme « écrivains incendiaires », les auteurs des *Actes des Apôtres* et de la *Gazette de Paris*. Nombreux furent les décrets dont il obtint l'adoption pendant les derniers mois de 1790 sur les finances, et pendant les premiers mois de 1791 sur la marine. Sur sa proposition, l'Assemblée vota l'impression du *Voyage de Laprouse*, l'armement de deux gabarres pour aller à la recherche du célèbre navigateur et l'impression des *Tables horaires* de Lalande. Après l'arrestation de Louis XVI à Varennes, Defermon devint (19 juillet) président de l'Assemblée nationale, et continua jusqu'à la fin de la session de prendre une part des plus actives aux délibérations. De retour à Rennes, après la séparation de la Constituante, il fut élu par ses concitoyens président du tribunal criminel, et, le 5 septembre 1792, député d'Ille-et-Vilaine à la Convention, « à la pluralité des voix, » le 2^e sur 9. Son rôle parlementaire n'y fut pas moins important. Dès le début, il prit place parmi les modérés, présenta plusieurs motions sur des questions administratives, fut nommé secrétaire le 5 novembre 1792, et, le 1^{er} décembre, président de la Convention. En cette dernière qualité, il fut appelé à diriger les premiers débats du procès du roi; il passa pour avoir conduit l'interrogatoire dans un sens favorable à l'accusé. Le procès commença le 13 décembre. Lorsqu'on eut averti que Louis XVI était à la porte des Feuillants, le président Defermon prit la parole et dit : « Représentants, vous allez exercer le droit de justice nationale; vous répondez à tous les citoyens de la République de la conduite ferme et sage que vous allez tenir dans cette occasion importante. L'Europe vous observe, l'histoire recueille vos pensées, vos actions, l'incorruptible postérité vous jugera avec une sévérité inflexible. Que votre attitude soit conforme aux nouvelles fonctions que vous allez remplir. L'impassibilité et le silence le plus profond conviennent à des juges. La dignité de votre séance doit répondre à la majesté du peuple français. Il va donner, par votre organe, une grande leçon aux rois et un exemple utile à l'affranchissement des nations. » Très opposé personnellement à une condamnation capitale, Defermon, après avoir répondu affirmativement à la question de l'appel au peuple, exprima ainsi son opinion au 3^e appel nominal, dans la séance du 16 janvier 1793 : « Si j'étais obligé de donner mon suffrage comme juge, je répondrais : Ouvrez le Code pénal, il prononce la mort. Mais comme homme, je ne pense pas qu'un homme ait le droit d'ôter la vie à son semblable. Comme législateur, je ne voterai jamais la peine de mort; en conséquence, je vote pour la réclusion jusqu'à la paix, et le bannissement ensuite. » Defermon lutta dès lors opiniâtement contre la Montagne. Envoyé en mission à Brest avec Rochegude et Prieur (de la Côte-d'Or), pour organiser la défense du littoral et l'armement des batteries de la rade, il y resta deux mois, investi des pouvoirs les plus étendus; puis il revint à Paris avec ses deux collègues. Le matin du 31 mai, Defermon présidait la séance de la Convention, mais il céda le fauteuil à Mallarmé avant l'invasion de la salle. Sa conduite, analogue à celle de son ami Lanjuinais, fut favorable au parti des Girondins. Il proposa d'appeler les autorités de Paris près de la Convention menacée, s'opposa vivement au décret qui cassait

la commission des Douze, et signa la célèbre protestation du 2 juin. Mais bientôt, ayant demandé la mise en liberté des députés arrêtés le 31 mai, il fut accusé par Levasseur d'avoir correspondu avec les fédéralistes réfugiés dans le Calvados, et, pour ne pas être arrêté lui-même, il dut prendre la fuite. Déclaré « traître à la patrie », rayé de la liste des membres de la Convention et mis hors la loi, il réussit à gagner la Bretagne et trouva un refuge dans une maison de Campénéac, entre Plœmel et Redon; il s'y tint caché pendant dix-huit mois. Après le 9 thermidor, Defermon fut rendu à la liberté et reprit sa place dans l'Assemblée, le 13 frimaire an III. Il entra, en floréal, au comité de salut public et y resta jusqu'au 15 fructidor. Il avait embrassé le parti de la contre-révolution et son attitude fut celle d'un fougueux thermidorien. Il poussa à la répression de l'insurrection de prairial, dénonça et fit décréter d'arrestation le représentant Esnue-Lavallée, et d'accusation le général Rossignol. A cette occasion (22 thermidor an III), il attribua la guerre de Vendée « aux cruautés des proconsuls qui ont épouvanté les habitants simples des campagnes, et les ont poussés au désespoir, » fit nommer Redon de Beaupréau commissaire de la marine et des colonies, demanda d'étudier les moyens de retirer les assignats de la circulation, fit arrêter le représentant Lesfort, etc., prit encore la parole sur les troubles de Saint-Domingue, et proposa que Fache et Bouchotte fussent exceptés de la loi d'amnistie. Réélu, le 22 vendémiaire an IV, député d'Ille-et-Vilaine au Conseil des Cinq-Cents, à la pluralité des voix sur 321 votants, il y siégea jusqu'en ventôse an V, travaillant activement dans les comités et s'occupant plus particulièrement des questions de finance (*V. les Tables du Moniteur*). Secrétaire, puis président de la nouvelle assemblée comme il l'avait été des précédentes, il y exerça une influence considérable et fit adopter un grand nombre de projets de loi dus à son initiative. A sa sortie du Conseil, Defermon fut nommé, avec son collègue Obelin de Kergal, commissaire de la Trésorerie nationale. Il combattit le gouvernement du Directoire, favorisa de tout son pouvoir le coup d'Etat de brumaire, et devint, le 4 nivôse an VIII, membre du Tribunal. Dès le lendemain, Bonaparte l'appela au Conseil d'Etat, où il présida, pendant toute la durée du Consulat et de l'Empire, la section des finances. D'année en année il gagna de nouvelles distinctions honorifiques, et fut nommé, 9 ventôse an XII, chevalier de la Légion d'honneur; 19 prairial, directeur général de la liquidation de la dette publique; 25 prairial an XIII, commandeur de la Légion d'honneur; en 1805, intendant général; en 1808, ministre d'Etat et directeur des finances; le 23 mars de la même année, comte de l'Empire, etc. On reprocha à Defermon, dans l'exercice de ses fonctions administratives, une trop grande rigueur envers les contribuables. Pendant la première Restauration, Defermon vécut à l'écart des affaires; il reprit ses titres lors des Cent-Jours, fit acte d'opposition aux Bourbons, et, élu, le 12 mai 1815, député d'Ille-et-Vilaine à la Chambre des représentants, déclara un des premiers, après l'abdication de l'empereur qu'il reconnaissait pour son successeur Napoléon II; il fit tous ses efforts pour le soutenir. Aussi fut-il banni par l'ordonnance de 1816. Il passa six ans d'exil à Bruxelles, et ne reentra en France qu'en 1822, mais il n'occupa plus aucune fonction publique et mourut à Paris, en 1831, étranger à la politique.

DEFFAUDIS (ANTOINE-LOUIS, BARON), pair de France, né à Paris, le 21 octobre 1786, mort à Versailles (Seine-et-Oise), le 20 mars 1869, était conseiller d'Etat. Le gouvernement de Louis-Philippe le nomma pair de France, par une ordonnance du 4 mai 1845. Il soutint la monarchie jusqu'à la révolution de février 1848.

DEFFIS (AMAND), sénateur, né à Momères (Hautes-Pyrénées), le 6 février 1827, entra, à la fin de ses études, à l'école de Saint-Cyr, en 1848, mais sortit de l'école quelques temps après pour s'engager dans un régiment d'infanterie, où il devint sous-lieutenant en 1852. Il fit la campagne de Crimée, y passa lieutenant (janvier 1855), puis capitaine (décembre suivant), et fut nommé chef de bataillon en 1868, lieutenant colonel le 2 octobre 1870, colonel le 16 septembre 1871, et général de brigade le 3 juin 1870. Chargé à ce moment du commandement de la 4^e brigade d'infanterie à Saint-Omer, il devint général commandant de l'école de Saint-Cyr en 1881, et fit partie des comités consultatifs de l'infanterie et de l'état-major. Le 8 janvier 1882, le département des Hautes-Pyrénées l'élit sénateur par 873 voix sur 590 votants; le plus favorisé de la liste conservatrice M. Adnet, sénateur sortant, n'avait réuni que 126 suffrages. Le général Deffis prit place à gauche et vota avec les opportunistes, mais il s'abstint hors du vote sur l'expulsion des princes. En mai 1888, il parut à la tribune pour défendre la nouvelle loi militaire; on dernier lieu, il s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (18 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger). Chevalier de la Légion d'honneur (1865), officier (1872), commandeur (5 juillet 1882), grand-officier de l'Etoile de Roumanie.

DEFITTE (LOUIS-XAVIER, COMTE), député de 1834 à 1840, né à Vitry-sur-Seine (Seine), le 28 février 1775, mort à sa terre d'Auvernaux (Seine-et-Oise), le 29 septembre 1840, fit ses études au collège de Lisieux, entra, en 1791, au régiment d'Angoumois, et servit dans la compagnie de la Tour-d'Auvergne. En avril 1792, il suivit à la légation de France à Naples le ministre plénipotentiaire Mackau, son oncle; puis il remplit lui-même plusieurs missions aux armées d'Italie et du Rhin. En 1802, il fut envoyé en Portugal en qualité de secrétaire de légation du général Launes; à son retour, il joignit ses instances à celles de son chef pour tâcher de détourner Napoléon de la guerre d'Espagne. N'ayant pu y réussir, il se retira à la campagne. Le 7 avril 1813, Defitte fut nommé sous-préfet de Cambrai. Il occupait ce poste lors de l'invasion, et fut assez heureux pour éviter à son arrondissement la présence des troupes ennemies. Destitué en 1814 par la Restauration, sans en avoir été informé par une lettre d'avis, il se plaignit vivement de ce manque d'égards à M. de Montesquieu, alors ministre de l'intérieur, puis il reprit ses travaux agricoles jusqu'à la révolution de juillet. Propriétaire à Auvernaux (Seine-et-Oise), membre du conseil d'arrondissement de Corbeil et du conseil général, il fut, le 21 juin 1834, élu député du 3^e collège de Seine-et-Oise (Corbeil), par 220 voix sur 307 votants et 400 inscrits, contre 77 à M. Bérard, député sortant; il siégea au centre gauche, et vota contre les lois de septembre et de disjonction. Réélu le 4 no-

vembre 1837, par 238 voix (294 votants, 458 inscrits), contre 39 à Dupont (de l' Eure); et le 2 mars 1839, par 318 voix contre 363 votants, il s'occupa spécialement à la Chambre des intérêts de l'agriculture, combattit le monopole du tabac, etc. Il mourut en 1840, pendant la législature, et fut remplacé par M. Darblay. Membre du Conseil général de l'agriculture et du commerce.

DEFLY-DEUDÉ (FRANÇOIS-CHARLES), dit DEUDÉ-DEFLY, né à Paris, le 10 février 1809, mort à Nice (Alpes-Maritimes), le 19 juillet 1884, était le petit-fils d'un ancien maire de Nice. Italien d'origine, il se fit naturaliser Français, et entra dans le service consulaire comme vice-consul à Villefranche. Chancelier du consulat de Malte de 1830 à 1843, chancelier d'ambassade à Rome, puis à Naples, il fut envoyé par le gouvernement présidentiel de L.-N. Bona-parte à Richmond (Etats-Unis), comme consul, et entra en 1852 dans les bureaux du ministère des affaires étrangères. Après y avoir passé quelque temps, il reprit du service actif, fut consul à Cagliari, à Milan (1861), à Turin (1867), à Gènes (1869). Admis à la retraite en 1876 avec le titre de ministre plénipotentiaire et le grade de commandeur de la Légion d'honneur, il entra la même année au Sénat, ayant été élu, le 30 janvier 1876, sénateur des Alpes-Maritimes, comme conservateur. Il fit partie du groupe des « constitutionnels », vota en 1877, pour la dissolution de la Chambre des députés, mais fut du nombre de ceux qui, en 1879, se rallièrent au cabinet Dufaure. Il vota encore contre l'article 7 et l'application des lois aux congrégations, contre la réforme de la magistrature, etc., et mourut en 1884.

DEFONTENAY (PIERRE-NICOLAS), député à l'Assemblée constituante de 1789, et membre du Sénat conservateur, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 27 septembre 1743, mort à Paris, le 11 février 1806, était négociant dans sa ville natale. Le 21 avril 1789, il fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par la ville de Rouen. Defontenay vota avec la majorité réformatrice de l'Assemblée constituante, et prit la parole dans les questions intéressant le commerce et les finances. Il opina pour que les billets de caisse et d'escompte fissent provisoirement fonction des assignats, et lut, le 23 juin 1790, un long projet sur le commerce au-delà du cap de Bonne-Espérance : ce projet souleva d'assez vives critiques, comme contraire à la liberté commerciale. Il proposa encore d'exempter du timbre les lettres de change. Son nom ayant été inséré dans la liste du club monarchique « des amis de la Constitution », Defontenay protesta contre cette erreur, le 10 février 1791, par une lettre adressée au *Moniteur*, et ainsi conçue :

« A la Gazette nationale, »

« Je démens, monsieur, une liste calomnieuse qui m'associe au club des *Amis de la Constitution monarchique*. On ne peut trop s'élever contre ces bruits de la méchanceté, dont le but est de décréditer auprès de leurs concitoyens les vrais amis de la Constitution et d'encourager ses ennemis en les abusant sur la petitesse réelle de leur nombre.

FONTENAY (sic)

député de l'Assemblée nationale.

Maire de Rouen en 1791, président de l'administration du département de la Seine-Infé-

rière en 1792, Defontenay fut incarcéré en 1793 comme suspect de modérantisme, et rede-
vint maire de Kouou en 1799. Le coup d'Etat
de brumaire, dont il se déclara partisan, lui
valut de nouvelles dignités. Il fut, en l'an XI,
nommé membre du Conseil général des manu-
factures et du commerce; reçut le 28 vendé-
miaire an XII, la décoration de la Légion d'hon-
neur, et le 25 prairial de la même année, devint
commandeur de l'ordre. Enfin, un décret du
28 pluviôse an XII l'appela à siéger dans le
Sénat conservateur dont il fit partie jusqu'à sa
mort.

DEFONTENAY (ALEXANDRE), frère du pré-
cédent, représentant à la Chambre des Cent-
Jours, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 5 fé-
vrier 1748, mort à Rouen le 12 octobre 1833,
négociant et manufacturier, se fit connaître
comme le fondateur du premier établissement
de grande filature institué en France. Membre
du tribunal de commerce de Rouen le 4 bru-
maire an X, il fut, le 13 mai 1815, un des repré-
sentant désignés « par le commerce et l'indus-
trie de la Seine-Inférieure » pour siéger à la
Chambre « des Cent-Jours. » Il ne fit point
partie d'autres législatures.

DEFONTENAY (JACQUES), représentant à
l'Assemblée législative de 1849, fils du précé-
dent, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 19 mai
1796, mort en 1879, succéda à son père comme
manufacturier, et, le 13 mai 1849, fut élu re-
présentant du peuple à l'Assemblée législative,
par le département de l'Eure, le 9^e et dernier,
avec 45,743 voix (93,065 votants, 125,952 in-
scrits). M. Defontenay fit partie de la majorité
conservatrice, et s'associa à la plupart de ses
manifestations : il vota, pour l'expédition ro-
maine, pour les lois sur le suffrage universel
et sur l'enseignement, etc., et ne fut pas réélu
à d'autres assemblées.

**DEFORST DE QUARDEVILLE (EUGÈNE-
ALEXANDRE-NICOLAS)**, député de 1815 à 1820,
pair de France, né à Douai (Nord), le 22 juin
1762, mort à Paris le 16 août 1839, était, avant
la Révolution, avocat général près la cour du
parlement de Flandre. Opposé aux idées nou-
velles, il fut, sous la Restauration, conseiller
municipal et maire de Douai, et premier prési-
dent de la cour royale. Le 22 août 1815, le col-
lège de département du Nord le nomma député
par 163 voix (196 votants, 298 inscrits); il siégea
dans la majorité. Réélu, le 4 octobre 1816, par
114 voix (169 votants, 258 inscrits), il prit place
au centre, et soutint le gouvernement; il obtint
sa réélection le 26 octobre 1818, avec 636 voix
(941 votants, 2,303 inscrits), et se montra par-
tisan des lois d'exception. Rallié en 1830 à la
monarchie de juillet, il fut appelé par Louis-
Philippe à la Chambre haute, le 3 octobre 1837.

**DEFORGUES (FRANÇOIS-LOUIS-MICHEL
CHEMIN)**, ministre des relations extérieures, né à
Vire (Calvados), le 29 septembre 1759, mort à
Maincy (Seine-et-Marne), le 10 septembre 1840.
Venu à Paris à l'âge de douze ans, il fit ses
études au collège Louis-le-Grand. Partisan de
la Révolution, il fut nommé « adjoint du mi-
nistre de la guerre », puis la Convention, sur
la motion d'Hérault de Séchelles, l'appela, le
21 juin 1793, à prendre la direction du mi-
nistère des Affaires étrangères. » Hérault le signa-
lait comme « un vrai républicain, un sans-cu-
lotte bien prononcé. » Il ajoutait : « Deforgues
à une tête bien organisée; il aime l'ouvrage et

en fait beaucoup. » Deforgues resta au pouvoir
jusqu'au 19 germinal an II. Il annonça à la
Convention l'enlèvement par l'Autriche de
Maret et de Sémonville, justifia le conseil exécutif
d'avoir fait arrêter des courriers, demanda
que l'on donnât aux ministres une autre déno-
mination, dressa le tableau de la situation du
commerce extérieur en 1792, et, sur une dénon-
ciation d'Ilébert, fut destitué et remplacé par
Hermann. Il fut même incarcéré pendant
quatre mois. Remis en liberté, il reçut plus
tard du Directoire la mission de se rendre en
Hollande, lors de l'invasion anglo-russe, et fut
envoyé aussi plusieurs fois en Italie, où il connut
le général Bonaparte. Il vivait dans la retraite,
lorsque, en 1804, il fut nommé commissaire des
relations commerciales de France à la Loui-
siane, il partit, se maria dans ce pays, où il
passa cinq années, et, voulant revenir en France,
fut fait prisonnier sur mer par les Anglais,
mais presque aussitôt relâché. Napoléon l'exila
à vingt lieues de Paris pour être revenu sans
cogé. Il se retira, en août 1815, dans la com-
mune de Maincy, où il mourut, à un âge
avancé.

DEFOUGÈRES DE VILLANDRY (PAUL), dé-
puté de 1837 à 1839, né à Bourges (Cher), le
15 décembre 1794, mort à Lyon (Rhône), le
9 octobre 1849, fit de solides études juridiques
et se consacra à l'enseignement du droit. Pro-
fesseur suppléant à l'école de droit d'Aix de-
puis le 1^{er} février 1817, il se fit connaître en
même temps par son ardeur à combattre le
parti ultra-royaliste et à défendre les « pa-
triotés. » Le 2 janvier 1829, il fut nommé pro-
fesseur de code civil à la Faculté d'Aix. M. De-
fougères de Villandry applaudit à la révolution
de juillet et, partisan du gouvernement nou-
veau, il se présenta plusieurs fois, d'ailleurs
sans succès, aux élections législatives. Il ne
fut élu député du 6^e collège des Bouches-du-
Rhône (Tarascon), que le 4 novembre 1837, par
138 voix (235 votants, 294 inscrits). Dans la
première moitié de la session de 1838, il fit
cause commune avec le centre gauche et suivit
les inspirations de M. Thiers; mais il se rap-
procha ensuite du cabinet Molé et le soutint
dans la discussion du projet sur l'état-major
général de l'armée. M. Defougères fut bientôt
après décoré de la Légion d'honneur, appelé
à faire partie de la commission des hautes
études de droit, enfin nommé recteur de l'Ac-
adémie d'Aix. Cette promotion l'obligea à se re-
présenter devant ses électeurs, qui lui con-
firmerent son mandat, le 6 octobre 1838. Il siégea
jusqu'en 1839, et ne fut plus réélu. En 1842,
il réunit 133 voix contre 143 à M. de Gras-Pré-
ville, élu.

DEFOULENAY (JEAN-BAPTISTE-PROSPER),
député de 1876 à 1891, né à Cérilly (Allier), le
23 décembre 1817, appartint à l'administration
des contributions directes, puis fut maire de
Cérilly, conseiller général de ce canton, et se
présenta, comme républicain, le 20 février 1876,
aux élections de la Chambre des députés. Il fut
élu par la 2^e circonscription de Montluçon, avec
7,004 voix (12,107 votants, 15,399 inscrits), contre
M. Duchet, bonapartiste, 4,991; prit place au
centre gauche, et, après l'acte du 16 mai 1877,
fut des 363. Comme tel, il obtint sa réélection,
le 14 octobre 1877, par 8,108 voix (13,860 vo-
tants, 16,170 inscrits), contre 5,529 à M. Duchet,
candidat officiel du maréchal. Il vota constam-
ment, dans la législature, avec la gauche mo-
dérée : pour le ministère Dufaure, pour l'ar-

ticle 7 et pour l'application des lois aux congrégations non autorisées, contre l'amnistie plénière, pour l'invalidation de l'élection Blaquy, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Il ne fit point partie des assemblées suivantes.

DEFRANCE (PIERRE-SIMON), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Coux (Ardèche), le 28 novembre 1784, mort au Mas-Gouvernans, commune de Saint-Priest (Ardèche), le 6 novembre 1819, était le fils de « René Defrance et de demoiselle Anne Audeffre ». Il fit ses études juridiques à Toulouse, et, docteur en droit et avocat au parlement en 1786, il vint se fixer à Privas. Élu, le 6 avril 1789, par la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg, député du tiers aux États-Généraux, il vota dans l'assemblée d'abord avec Mounier, puis avec le parti constitutionnel. Rentré à Coux en 1791, il devint maire de sa commune, commissaire du roi près le tribunal criminel en 1792, juge de paix du canton de Privas, et, en l'an IV, substitut du commissaire du pouvoir exécutif. Suppléant au tribunal civil de Privas, le 22 prairial an VIII, il donna sa démission au bout de quelque temps, par suite d'une cécité presque complète, et se retira dans ses propriétés de l'Ardèche.

DEFRANCE (JEAN-CLAUDE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, et au Corps législatif de l'an VIII à 1801, né à Vassy (Haute-Marne), le 7 novembre 1742, mort à Nantes (Loire-Inférieure), le 6 janvier 1807, fit ses études de médecine à Paris, et fut nommé, en 1773, médecin de l'école royale militaire de Rebas, près la Ferté-sous-Jouarre. Il était, depuis la Révolution, médecin à Rozoy-sur-Brie, lorsque, le 17 septembre 1792, le département de Seine-et-Marne l'élut membre de la Convention, le 10^e sur 11, par 210 voix sur 288 votants. Il siégea parmi les modérés, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3^e appel nominal : « Je n'ai jamais cru être envoyé pour juger Louis; c'est douc plutôt en homme d'État et en législateur que je vote. Car, pour juger, j'aurais exigé les formes judiciaires. Ma conscience m'oblige de voter pour la réclusion et le bannissement ». Il se tint à l'écart des débats orageux de cette assemblée, et, le 4 brumaire an IV, entra au Conseil des Cinq-Cents comme ex-conventionnel. Il prit part aux discussions relatives à l'organisation des postes et messageries, et, à l'expiration de son mandat (germinal an VI), il fut nommé substitut du commissaire du Directoire près l'administration des postes. Le 4 nivôse an VIII, le Sénat conservateur le choisit pour représenter le département de Seine-et-Marne au nouveau Corps législatif; il en sortit, par voie de tirage au sort, en 1801, et fut nommé, en mai 1806, directeur de la poste aux lettres à Nantes. Comme il se rendait à son poste, la diligence versa; M. Defrance ne se remit pas de cet accident, dont les suites amenèrent sa mort, le 6 janvier suivant.

DEFRANCE (JEAN-CLAUDE), député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, fut élu, le 23 germinal an VI, député de l'Ardèche au Conseil des Cinq-Cents. Cet obscur personnage était-il parent du précédent? C'est ce qu'il a été impossible d'établir, et les recherches toutes récentes de M. H. Vachal (le Vivarais aux États-Généraux de

1789), ont été, comme les nôtres, infructueuses sur ce point.

DEGEORGES (FRÉDÉRIC), représentant du peuple en 1848, né à Béthune (Pas-de-Calais), le 12 septembre 1797, mort à Paris, le 22 juillet 1854, s'enrôla à seize ans dans le 2^e régiment d'infanterie de ligne et fit la campagne de 1814, puis celle de 1815. Il combattit à Ligny et remplaça son sergent-major, tué le jour de cette bataille. Il était, à Mont-Saint-Jean, de la division de Jérôme-Napoléon, et faillit tomber aux mains de l'ennemi. Frédéric Degeorges quitta l'armée sous la Restauration, et vint, en 1819, faire son droit à Paris. Adversaire déclaré des Bourbons, il se fit incarcérer à la prison de la Force (juin 1820), et exclure pour un an de l'École de droit, comme ayant pris part aux rassemblements qui eurent lieu devant la Chambre des députés à l'occasion du changement de la loi électorale. Il fut un des fondateurs de la loge *Les Amis de la vérité* et se trouva mêlé à plusieurs conspirations. Il entra aussi un des premiers dans la Charbonnerie, avec Bayard, Bachez, Guinard, Flottard, etc., et affilia à cette société secrète les quatre régiments de la garnison de Lille. Il prit part à toutes les tentatives d'insurrection, et publia un grand nombre de brochures politiques, dont deux : *Les accents de la liberté au tombeau de Napoléon*, et *Ce qu'il faut faire ou ce qui nous menace*, furent traduits devant les tribunaux. Degeorges fut du nombre de ceux qui résolurent de se rendre en Espagne dans l'intention de se réunir sur la frontière, de se présenter aux troupes du cordon sanitaire, de les soulever et de marcher avec elles sur Paris. Condamné à mort par contumace, pour cette expédition, Degeorges se réfugia en Angleterre, et fut obligé, pour vivre, de donner des leçons de français et de fournir des articles aux journaux. Étant venu, en juillet 1828, se constituer prisonnier, il fut acquitté par la cour d'assises de Saint-Omer, et contribua à la fondation du *Propagateur*, qui fit une guerre acharnée au ministère Polignac. En 1830, il résista à l'exécution des fameuses Ordonnances et se mit à la tête du mouvement. Un lendemain de la révolution, il refusa les emplois qui lui furent offerts, et ne tarda pas à reprendre sa place dans l'opposition démocratique : douze procès de presse, que lui intenta successivement le pouvoir, furent suivis de douze acquittements, dont dix rendus à l'unanimité. Choisi par les prévenus d'avril comme un de leurs conseils, il fut écarté de la défense par la Chambre des pairs. Frédéric Degeorges avait pris part aussi à la rédaction du *Bon Sens* et publié un intéressant volume sur les *Femmes françaises du XVII^e siècle*, quand éclata la révolution de février. Le gouvernement provisoire le nomma commissaire général dans le Pas-de-Calais. Le 28 avril 1848, il fut élu représentant du peuple du Pas-de-Calais à l'Assemblée constituante, le 3^e sur 17, par 95,192 voix (161,957 votants, 188,051 in-crits). Frédéric Degeorges siégea à gauche et vota : contre le rétablissement du cautionnement, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'amendement Grévy, contre l'abolition du remplacement militaire, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac. Après l'élection présidentielle du 10 décembre, il se déclara l'adversaire de L.-N. Bonaparte qu'il avait connu sous Louis-Philippe, et avec qui il avait eu, pendant le séjour du prince à Ham, de curieuses entrevues; il vota alors contre la pro-

position Rataan, pour l'amnistie générale, contre l'interdiction des clubs, contre les crédits de l'expédition romaine, contre la demande d'accusation contre le président et ses ministres, pour l'abolition de l'impôt des boissons. Frédéric Degeorges fut secrétaire de l'Assemblée constituante. Il n'appartint pas à d'autres législatures. Le 29 février 1852, il échoua dans le Pas-de-Calais, comme candidat d'opposition au Corps législatif, avec 5,668 voix contre 11,693 données au candidat officiel élu, M. d'Herincourt, 6,967 à M. d'Havrincourt, et 5,476 à M. Plichon.

DEGERANDO (JOSEPH-MARIE, BARON), pair de France, né à Lyon (Rhône), le 29 février 1772, mort à Paris le 10 novembre 1842, était d'une famille d'origine italienne. Il finissait ses études aux Oratoriens de Lyon, au moment de la Révolution. Il défendit Lyon en 1793, contre l'armée de la Convention, fut pris, condamné à mort, et parvint à se sauver en Suisse, d'où il gagna Naples. Rentré à Lyon en 1796, il se lia avec Camille Jordan, qui était d'ailleurs son parent, le suivit à Paris, et assura sa fuite en Allemagne au moment de la proscription de fructidor. Il fut incorporé, fin de 1797, dans le 6^e chasseurs, et envoya un mémoire à l'Institut sur cette question : « Quelle a été l'influence des signes sur la formation de la pensée ? » Le mémoire, ayant été couronné (1799), mit l'auteur en vue. Lucien Bonaparte le nomma membre du comité consultatif des arts et manufactures au ministère de l'Intérieur, dont il devint secrétaire général sous M. de Champagny. Maître des requêtes au conseil d'Etat, il accompagna l'empereur à Milan pour le couronnement (1805), fut nommé membre de la commission d'administration de la Toscane (1803), puis membre de la commission administrative des Etats romains (1810). Conseiller d'Etat en 1811, baron de l'Empire (17 mars 1811), il devint intendant de la haute Catalogne l'année d'après, et fut promu officier de la Légion d'honneur. La première Restauration le maintint au conseil d'Etat, mais l'empereur l'en exclut pendant les Cent-Jours, parce qu'il avait refusé de signer (mars 1815) l'adresse de ce conseil à Napoléon « comme entachée de républicanisme et contraire aux droits du trône ». La seconde Restauration le rétablit dans sa place de conseiller d'Etat, et lui adjoignit peu après les titres et fonctions de membre du conseil de revision de la liquidation des créances étrangères, puis d'administrateur de l'hospice des Quinze-Vingts, de vice-président du conseil supérieur de santé, de membre de la Société d'encouragement de l'industrie nationale, de professeur de droit administratif à la Faculté de Paris (24 mars 1819), de commandeur de la Légion d'honneur (1820), etc. Le gouvernement de Juillet lui conserva ces situations, et y ajouta la dignité de pair de France (3 octobre 1837) ; M. Degérando était, depuis 1832, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Nous trouvons dans les papiers inédits d'un « homme d'Etat » cette note sur M. Degérando : « A les vues les plus droites et le désir de faire le bien le plus prononcé. Malheureusement l'habitude des abstractions métaphysiques dont il s'est presque toujours occupé rend son esprit peu propre à s'occuper de choses positives. » M. Degérando s'occupa surtout à la fin de sa vie, de questions philanthropiques : en philosophie il appartient à l'école sensualiste de Locke et de Condillac, comme on le voit dans son

Histoire comparée des systèmes de philosophie relativement aux principes des connaissances humaines (1803) ; on a de lui de nombreux travaux notamment sur *l'Origine des idées*, les *Institutes de droit administratif* (1820), la *Bienfaisance publique* (1840), etc.

DEGOUSÉE (MARIE-ANNE-JOSEPH), représentait à l'Assemblée constituante de 1848, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 8 juillet 1795, mort à Paris, le 25 novembre 1862, s'engagea dans l'armée en 1809, fit la campagne d'Allemagne, puis celle de Portugal (1810), d'Espagne (1811 et 1812), de Saxe (1813) et de France (1814-1815). Il était capitaine d'état-major, au moment du licenciement de l'armée (5 septembre 1815). Compromis en 1816 dans l'affaire des patriotes, il entra dans la Charbonnerie en 1820, fut mis en prison en 1823, concourut activement aux journées de Juillet 1830, et devint colonel de l'état-major de La Fayette. Mais il combattit bientôt le nouveau gouvernement, fut licencié de nouveau en 1832 avec l'artillerie de la garde nationale de Paris, et fonda le comité central démocratique et certains comités de réforme électorale. Il avait alors le titre d'ingénieur civil. Il se battit sur les barricades de février 1848, fut élu, quelques jours après, commandant du 2^e bataillon de la 3^e légion de la garde nationale de Paris, et se porta candidat aux élections pour l'Assemblée constituante (23 avril 1848) dans la Seine et dans la Sarthe ; dans la Seine, il ne recueillit que 66,491 voix sur 267,888 votants, et ne fut pas élu ; dans la Sarthe, il fut élu, le 11^e sur 12, par 66,145 voix (le procès-verbal d'élection ne donne ni le chiffre des votants ni celui des inscrits). Il prit place à gauche, fut nommé questeur, fit partie du comité des travaux publics, et donna des gages à la cause de l'ordre, le 15 mai 1848, lors de l'envahissement de la Chambre. En politique, il soutint le gouvernement du général Cavaignac, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour le décret contre les clubs, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en faveur du général Cavaignac, contre la suppression de l'impôt du sel, pour le renvoi des accusés du 15 mai, devant la haute cour, contre l'amnistie des transportés, contre la demande de mise en accusation du président et de ses ministres, pour l'abolition de l'impôt des boissons. Depuis l'élection du prince L.-Napoléon à la présidence, il s'était montré opposé à sa politique et avait même fréquenté le comité de la rue de Poitiers. Non réélu à l'Assemblée législative, il reprit ses fonctions d'ingénieur civil et continua de s'occuper principalement du forage des puits artésiens, qui lui avait déjà mérité des prix et des médailles en plusieurs occasions. On a de lui : *Le Guide du sondeur, ou Traité théorique et pratique des sondages* (1847).

DEGOUVE DE NUNÇQUES (LOUIS-FRANÇOIS-JOSEPH), député de 1827 à 1833, né à Arras (Pas-de-Calais), le 24 juillet 1783, mort à Paris, le 6 octobre 1833, appartient à la magistrature, comme substitut du procureur général, puis comme conseiller à la cour royale de Douai. Il fut élu, le 17 novembre 1827, par 125 voix (243 votants, 307 inscrits), contre

M. de Bryas, 122, député du 4^e arrondissement du Pas-de-Calais (Hesdin), prit place au centre gauche et vota avec les royalistes constitutionnels, contre le ministère Polignac; il fut des 221. Réélu, le 23 juin 1830, par 164 voix (245 votants, 303 inscrits), M. Degouve de Nuncques applaudit à la révolution de juillet, fut promu par le gouvernement de Louis-Philippe conseiller à la cour de Paris, et soumis pour cette cause à la réélection, qu'il obtint le 6 novembre 1830. Il fut encore réélu député le 5 juillet 1831, cette fois par le 8^e collège du Pas-de-Calais (Saint-Pol). Il se prononça en faveur de la liberté de la presse, pour la Pologne et pour le rétablissement du divorce, et mourut pendant la législature.

DEGRAVE (CHARLES-JOSEPH), député au Conseil des Anciens, né à Ursel (Belgique), le 24 octobre 1736, mort à Saint-Denis-lez-Gand (Belgique), le 2 août 1805, fut promu licencié à l'Université de Louvain, et admis, le 28 juillet 1769, comme avocat postulant auprès du conseil judiciaire de Flandre à Gand. Élu écheyin en juillet 1773, il devint, en 1775, conseiller surnuméraire de la cour provinciale de justice, en Flandre, et plus tard conseiller ordinaire. Degrave quitta ces fonctions momentanément, lors de leur suppression par un décret impérial daté de Vienne le 13 janvier 1787, et les reprit, en novembre 1792, lors de l'arrivée des Français à Gand. Dès le commencement de la révolution brabançonne de 1789, il avait joué un rôle politique actif. Membre et conseiller pensionnaire des États de Flandre, il avait eu part également, en 1790, à la rédaction du *Traité d'union et établissement du Congrès souverain des États Belgiques Unis*. La Belgique ayant été réunie à la France en 1795, des assemblées primaires y furent convoquées en germinal an V, pour régler le mode d'élection des députés au Corps législatif de Paris. Degrave présida les assemblées du canton ouest de Gand, et fut élu lui-même député au Conseil des Anciens pour le département de l'Escant, par 74 voix, le 23 germinal. Il faillit être compris dans la proscription du 18 fructidor an V, mais il siégea jusqu'en l'an VIII. Nommé ensuite par Bonaparte (24 floréal an VIII) membre du conseil général du département de l'Escant, il se consacra à l'achèvement et à la publication de plusieurs ouvrages sur des matières juridiques, administratives et politiques, et dont le plus curieux a pour titre : *La République des Champs-Élysées, ou le monde ancien* (Gand, 1806, 3 vol.)

DEGREGORY (GASPARD-ANTOINE-JEAN-TIBURCE, CHEVALIER), député de 1809 à 1813, né à Crescentino (Italie), le 11 août 1763, mort à Turin (Italie), le 12 septembre 1846, appartint à la magistrature du premier Empire comme procureur impérial à Asti, puis comme président de chambre à Rome (14 juillet 1811). Le 2 mai 1809, Degregory fut désigné par le Sénat conservateur pour représenter au Corps législatif le département de la Sesia. Il y siégea jusqu'en 1813. — Chevalier de l'Empire du 25 mars 1810.

DEGREGORY (JEAN-LAURENT), COMTE DE MARCONENGO, membre du Sénat conservateur, né à Turin (Italie), le 10 août 1746, mort à Turin, le 16 avril 1817, issu d'une noble famille italienne, fut élevé à l'Académie des Nobles avec le poète Alfieri, prit, en 1763, ses grades de docteur en droit, et parcourut l'Europe. De

retour à Turin, il fut nommé, en l'an IX, préfet du département de la Stura, et, le 11 fructidor an XI, membre du Sénat conservateur. Chevalier de la Légion d'honneur, le 9 ventôse an XII, il fut promu commandeur de cet ordre en 1815. Le 26 avril 1808, un décret le créa comte de l'Empire. Louis XVIII ajouta encore aux faveurs dont Napoléon avait gratifié Degregory. C'était un savant d'un certain mérite, et, après la découverte des aérostats par Montgolfier, il avait été un des premiers dans sa patrie à faire connaître l'invention nouvelle.

DEGUILLHEM (CHARLES-LOUIS, DIT HENRI), député de 1830 à 1833, né à Aubenas (Ardèche), le 20 septembre 1801, mort à Paris, le 8 mai 1838, propriétaire, n'avait pas d'antécédents politiques, lorsqu'il fut porté, aux élections générales d'octobre 1835, sur la liste républicaine du département de l'Ardèche : il y obtint, sans être élu, 39,654 voix contre 44,689 accordées au moins favorisés des élus conservateurs, M. Chevreau. Mais l'élection de l'Ardèche fut invalidée en bloc, et, les électeurs ayant été convoqués à nouveau, le 14 février 1836, la liste républicaine fut élue, et M. Deguilhem devint député de l'Ardèche, le 5^e sur 6, par 47,198 voix (92,766 votants, 111,995 inscrits). Il siégea à gauche, vota avec la majorité de la Chambre, et mourut, en 1838, dans le cours de la législature.

DEHAU. — Voy. STAPLANDE (DE).

DEHAULT. — Voy. PRESSENSÉ (DE).

DEHAUSSY DE ROBÉCOURT (MATHIAS-ANTOINE, BARON), député à l'Assemblée législative de 1791 et au Conseil des Cinq-Cents, né à Péronne (Somme), le 28 mars 1755, mort à Péronne, le 20 décembre 1828, fut avocat à Péronne, et, en 1790, président du tribunal du district de cette même ville. Le 20 août 1791, il fut élu député de la Somme à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 7, par 237 voix, sur 472 votants; il siégea au côté droit, soutint la monarchie constitutionnelle, provoqua le décret qui fit exclure les sociétés populaires de l'enceinte du palais législatif, prit la défense de Bertrand de Molleville, réclama pour les femmes d'émigrés la jouissance de leurs biens, s'opposa au décret qui déclarait que le ministre Servan emportait dans sa retraite les regrets du peuple (13 juin 1792), et défendit jusqu'au bout la cause de la royauté. Après la session, il se retira à Péronne où il fut nommé maire, mais il fut destitué en vendémiaire an II par le conventionnel en mission, André Dumont, qui lui reprochait « d'avoir fait de Péronne un autre Coblenz. » Le 23 germinal an V, il fut élu député de la Somme au Conseil des Cinq-Cents, par 193 voix, et en fut exclu au 18 fructidor. Le 12 messidor an VIII, le gouvernement consulaire le nomma président du tribunal civil de Péronne; l'empereur le créa, le 10 avril 1811, baron de l'Empire, en ces termes :

« Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la Confédération du Rhin, médiateur de la Confédération suisse, conférons à notre cher et ami (sic) Mathias-Antoine Dehaussy-Robécourt, président du tribunal civil de Péronne, membre du collège électoral du département de la Somme, le titre de baron de notre Empire; le dit titre sera transmissible à sa descendance directe légitime, naturelle ou adoptive, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et l'autorisons à porter en tous lieux les armoiries figurées aux présentes : d'azur

la tour d'argent flanquée de deux palmes d'or surmontée d'un comble de gueules à trois étoiles d'or: franc quartier de baron, membre du collège électoral, brochant au neuvième de l'écu, et, pour livrées, les couleurs de l'écu. Le dit décret impérial enregistré au conseil du sceau des titres 2. L. M. 3, n° 242.

Signé: Le comte RÉGNIER. »

M. Dehaussy de Robécourt ne se montra pas hostile à la Restauration, qui le confirma, le 26 mars 1819, dans ses fonctions de président du tribunal civil de Péronne. Chevalier de la Légion d'honneur.

DEHAUSSY DE ROBÉCOURT (JEAN-BAPTISTE-FURSY, BARON), député de 1836 à 1839, né à Péronne (Somme), le 10 juin 1784, mort à Paris, le 5 octobre 1863, fils du précédent, se fit inscrire au barreau de Paris en l'an XIII, et exerça la profession d'avocat jusqu'à sa nomination (en 1811) comme conseiller auditeur à la cour de Paris. Conseiller titulaire en 1817, président de chambre en 1825, il devint, en 1833, conseiller à la cour de cassation. Le gouvernement de Louis-Philippe le nomma tour à tour administrateur de l'Institut des jeunes aveugles, vice-président du comité sanitaire du 11^e arrondissement, administrateur de la caisse d'épargne, membre du conseil supérieur de surveillance des établissements généraux de bienfaisance et d'utilité publique, membre de la commission mixte coloniale, judiciaire et administrative au ministère de la marine, etc. Le 4 mars 1836, il fut élu député du 7^e collège électoral de la Somme (Péronne), par 212 voix sur 276 votants et 541 inscrits, en remplacement de M. Harlé, démissionnaire, et fut réélu, le 4 novembre 1837, par 292 voix sur 510 votants et 636 inscrits. Il siégea jusqu'en 1839 parmi les conservateurs ministériels, et ne fit pas partie d'autres législatures. Il fut admis à la retraite comme conseiller à la cour de cassation, le 13 octobre 1859. Chevalier de la Légion d'honneur du 22 mai 1825, officier du 1^{er} mai 1843.

DEIN (LOUIS-THÉODORE-ANNE-JOSEPH), député au Corps législatif de 1833 à 1870, né à Lesneuve (Finistère), le 28 mars 1819, mort à la Flèche (Sarthe), le 8 juin 1886, avait été juge de paix du canton de Janzé et représentait au conseil général du Finistère celui de Plouescat, lorsqu'il fut élu, le 1^{er} juin 1833, député de la 3^e circonscription du Finistère au Corps législatif, par 16,130 voix (26,130 votants, 36,934 inscrits), contre 5,796 au comte de Guernisac et 4,100 à M. Ch. Hémon. L'appui du gouvernement avait assuré le succès de sa candidature. M. Dein vota avec la majorité dynastique, et se représenta, aux élections générales de 1860, (les circonscriptions du Finistère ayant été remaniées), dans le 6^e collège de ce département, qui le réélu par 15,032 voix (27,864 votants, 30,270 inscrits), contre 12,681 au candidat de l'opposition, M. Thiers. M. Dein se prononça pour la déclaration de guerre à la Prusse et reentra dans la vie privée au 4 septembre 1870.

DÉJARDIN-VERKINDER (ERNEST), député depuis 1885, né à Cambrai (Nord), le 10 juin 1840, se fit recevoir licencié en droit à Paris, devint secrétaire de M. Cresson, puis, au moment de la guerre franco-allemande, contribua à mettre Cambrai en état de défense, et servit comme chef d'escadron d'artillerie dans le 23^e corps, à l'armée du Nord. Il succéda à son

père comme administrateur des mines d'Aniche en 1875, fut membre de la commission de vérification des comptes de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée (1878), et président de la même commission en 1884. Le 4 octobre 1885, porté sur la liste conservatrice du Nord aux élections législatives, il fut élu, le 14^e sur 20, par 161,521 voix sur 292,896 votants et 348,224 inscrits. Il siégea à droite, déposa un projet de loi sur l'organisation des mines, présenta une proposition relative à la création d'hospices cantonaux, et vota contre les ministères opportunistes qui se succédèrent au pouvoir, et contre l'expulsion des princes (juin 1896). A la fin de la législature, il s'est prononcé contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1899), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des Patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

DEJEAN (JEAN-FRANÇOIS-ATHÈ, COMTE), membre du Sénat conservateur, ministre, pair de France en 1814, pair des Cent-Jours et pair de France en 1819, né à Castelmaudary (Aude), le 6 octobre 1749, mort à Paris, le 12 mai 1824, était le fils d'un subdélégué de l'intendance de Languedoc. Il fit ses études chez les Bénédictins de Sorèze, entra à l'école du génie de Mézières en 1766, en sortit lieutenant, fut employé dans plusieurs places fortes, et était, depuis 1781, ingénieur en chef en Picardie, au moment de la Révolution. Chevalier de Saint-Louis, il fut nommé, en 1791, commandant en second des gardes nationales de la Somme, puis membre de l'administration du département. Il servit sous Dumouriez (1792-1793), et donna sa démission de capitaine du génie à la nouvelle de la mort de Louis XVI; mais la lettre de démission fut retirée par lui, en raison des revers éprouvés par l'armée au même moment. Il commanda le génie sous Pichegru, concourut aux sièges de Nimègue, d'Ypres, de Courtrai, passa général de brigade (juin 1795) et inspecteur général des fortifications. Nommé général de division (16 octobre 1795) après avoir habilement préparé le passage du Rhin, il fut mis à la tête des troupes franco-bataves, et destitué, le 23 septembre 1797, pour avoir refusé d'associer son armée aux plaintes de l'armée d'Italie contre les Conseils. En 1799, le comité des fortifications demanda et obtint sa mise en activité: après le 18 brumaire, il fut nommé conseiller d'Etat et premier inspecteur du génie. Il suivit Bonaparte en Italie, fut chargé de veiller à l'exécution de la convention qui suivit la victoire de Marengo, organisa le gouvernement de Gênes, où il résida pendant deux ans, et revint à Paris pour prendre, le 21 ventôse an X, le portefeuille de la guerre, qu'il garda jusqu'au 2 janvier 1810. Il montra dans son administration autant de vigilance que de fermeté, fut nommé grand cordon de la Légion d'honneur le 10 prairial an XIII, président du collège électoral de la Somme, lieutenant général du génie, comte de l'Empire (1^{er} juin 1803) et, lorsqu'il quitta le ministère pour des motifs administratifs, membre du Sénat conservateur (5 février 1810). Il présida en 1812, le conseil de guerre qui jugea le général Malet, et ne vota pas la déchéance de l'empereur (avril 1814). Il reconnut néanmoins le gouvernement provisoire, fut mis par la Restauration à la tête de la 11^e division militaire (Bordeaux, n'y fit qu'un court séjour, fut

nommé pair de France, le 4 juin 1814, puis gouverneur de l'École polytechnique et président de la commission de liquidation de l'ariéris. Pendant les Cent-Jours, l'Empereur lui rendit les fonctions d'inspecteur général du génie, et le comprit sur la liste de ses pairs (2 juin 1815); le comte Dejean remplit aussi, par intérim, le poste du grand-chancelier de la Légion d'honneur. L'ordonnance royale du 20 juillet 1815 le priva de tous ces emplois, mais, le 10 décembre 1817, il fut mis à la tête d'une subdivision militaire, et fut compris dans la fournée de pairs créée par le ministère Decazes, le 5 mars 1819; il siégea à la Chambre haute parmi les défenseurs des libertés octroyées par la Charte. Le comte Dejean fut admis à la retraite comme inspecteur général du génie, le 19 septembre 1821. On a de lui : *Description d'un nouveau moyen pour la conservation illimitée des grains et farines* (Paris, s. d.).

DEJEAN (PIERRE-FRANÇOIS-MARIE-AUGUSTE, COMTE), fils du précédent, pair de France, né à Amiens (Somme), le 10 août 1780, mort à Paris, le 17 mars 1846, suivit la carrière des armes, tout en montrant un goût prononcé pour l'ornithologie et l'entomologie. Son avancement fut rapide; chef d'escadron au 9^e dragons en 1805, colonel du 11^e dragons (13 février 1806), officier de la Légion d'honneur (11 juillet 1807), baron de l'empire (1^{er} juin 1808), général de brigade (1810), il fut désigné comme candidat au Corps législatif par le département de l'Aude (8 mai 1812), mais n'y fut pas nommé par le Sénat conservateur; aide-de-camp particulier de l'empereur, il fut promu, le 3 novembre 1813, commandeur de la Légion d'honneur, et nommé, le 23 mars 1814, lieutenant général de cavalerie. Chargé par Napoléon de s'opposer à la capitulation de Paris, il n'y arriva qu'après la reddition, fut confirmé dans son grade de lieutenant-général par le roi (23 juin 1814), et fait chevalier de Saint-Louis (5 septembre suivant). Il reprit ses fonctions d'aide-de-camp auprès de l'empereur pendant les Cent-Jours, et fut envoyé comme commissaire extraordinaire dans le Nord et dans la Somme. L'ordonnance du 17 janvier 1816 le bannit de France; il parcourut alors la Styrie, la Croatie et le Dalmatie, au grand profit de sa collection d'insectes, la plus complète de son temps, et dans laquelle il avait réuni treize mille espèces. En 1818, son père obtint pour lui, de Louis XVIII, l'autorisation de rentrer en France. Le 14 juin 1824, le lieutenant général Dejean fut admis à siéger dans la Chambre des pairs, à titre héréditaire, en remplacement de son père, décédé la même année; il fit partie de la minorité libérale, prêta serment au gouvernement de juillet, et prit fréquemment la parole à la Chambre haute, sur la loi électorale, sur la loi municipale, contre l'abolition de l'hérédité de la pairie, sur l'avancement dans l'armée de terre (1832), sur les pensions militaires, sur la remonte de la cavalerie (nommé membre du comité de cavalerie en 1840), sur le projet de loi de recrutement de l'armée (1843), etc. Grand officier de la Légion d'honneur (1833). On a de lui : *Species général des Coléoptères* (1825-1839); *Iconographie des Coléoptères* (1829) et années suivantes; — *Observations sur l'ordonnance de 1821 relative à la cavalerie* (1838), etc.

DEJEAN (BENJAMIN-BARTHELEMY), député de 1837 à 1848, né à Paris, le 17 juillet 1804, fils du précédent, suivit de bonne heure la carrière

administrative. Partisan de la révolution de 1830, il fut appelé par Louis-Philippe à la préfecture de l'Aude, d'où il passa, en 1832, à la préfecture du Puy-de-Dôme. A la suite d'un dissentiment grave avec le receveur général du département, il donna, en 1836, sa démission, et publia une note très vive sur les causes qui l'avaient conduit à cette détermination. Le 15 septembre de la même année, il fut nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire. Elu, le 4 novembre 1837, député du 3^e collège de l'Aude (Castelnaudary), par 231 voix sur 387 votants et 453 inscrits, il prit place dans la majorité conservatrice et vota avec elle, fut réélu député, le 2 mars 1839, et désigné, le 17 mai, par le gouvernement, pour occuper les fonctions de directeur de la police générale. La raison de cette promotion, M. Dejean sollicita et obtint, le 22 juin 1839, le renouvellement de son mandat. Il proposa, en 1840, divers amendements dans la discussion des projets de loi sur les canaux, sur les chemins de fer et sur le recrutement de l'armée. Il fut encore réélu le 9 juillet 1842, par 262 voix (367 votants, 436 inscrits), contre 102 à M. Tholozé; le 1^{er} août 1846, par 326 voix (480 votants, 495 inscrits), contre 153 à M. Tholozé, et le 20 juillet 1847, par 333 voix (469 votants), contre 92 à M. Tholozé. La nomination de M. Dejean comme directeur général des postes, en remplacement de M. Conte, avait nécessité ce dernier scrutin. La révolution de février le rendit à la vie privée.

DEJUNQUIÈRES (LOUIS-JACQUES-ANTOINE), député au Corps législatif de l'an XII à 1808, né à Argentan (Orne), le 21 mars 1740, mort à Paris, le 26 octobre 1808, appartenait à la magistrature. Ancien procureur au parlement de Paris, il avait été nommé par le gouvernement consulaire président du tribunal civil de Pontoise, quand il fut, le 2 fructidor an XII, élu par le Sénat conservateur député de Seine-et-Oise au Corps législatif, où il siégea jusqu'à sa mort. Son successeur à la présidence du tribunal, M. Boileau, fit de lui un éloge funèbre, où il dit : « La malignité, en dénaturant les faits, avait peint ses derniers moments d'une manière flétrissante pour sa mémoire et déshonorante pour son fils; on disait qu'effrayé des approches de la mort, il avait avoué que la majeure partie de la fortune qu'il possédait était acquise par des voies illégitimes; et que, pour mettre sa conscience en repos, il avait en quelque sorte déshérité son fils, et établi l'hospice de Pontoise son légataire universel. C'est ainsi que la méchanceté dénature les faits et présente sous les couleurs les plus odieuses, une action qui, sous son vrai rapport, ne mérite que des éloges. »

DEKESÈRE (FLORENTIN), député de 1842 à 1846; né à Audruicq (Pas-de-Calais), le 15 novembre 1791, mort à Saint-Omer (Pas-de-Calais), le 13 avril 1862, étudia le droit et fut reçu avocat en 1816. Le 5 avril 1846, il débuta dans la magistrature comme substitut près le tribunal de Saint-Omer; le 16 septembre 1848, il devint juge au même tribunal; un décret du 2 février 1853 le nomma vice-président, et un autre du 17 novembre 1861 l'admit à la retraite. Il entra dans la vie politique comme conseiller d'arrondissement de Saint-Omer, en 1833. Conseiller général en 1837, il fut, le 9 juillet 1842, élu député du 7^e collège du Pas-de-Calais (Saint-Omer), par 273 voix (533 votants, 620 inscrits), contre 239 voix à M. Lesergeant de Monnecove. Il prit place au centre et vota généralement

avec le tiers-parti. Il échoua aux élections du 1^{er} août 1846, avec 132 voix contre 301 à M. Le-fevre-Hermant, et 120 à M. Baudens.

DELAAGE (JÉRÔME), député de 1824 à 1827, né à Saintes (Charente-Inférieure), le 18 mai 1777, mort au Château-d'Oléron (Charente-Inférieure), le 15 octobre 1856, appartint à l'armée et était lieutenant colonel du génie lorsqu'il fut élu, le 6 mars 1824, député du collège de département de la Charente-Inférieure, par 185 voix (256 votants, 344 inscrits). Il soutint la politique de M. de Villele. « Ce député, écrivait une biographie, monte rarement à la tribune : il a présenté, dans les deux dernières sessions, quelques amendements dont aucun n'a été adopté. Dans la séance du 1^{er} juillet 1824, il a demandé un congé qu'il n'a obtenu qu'à une très faible majorité. C'est un ministériel timide. » Il ne fit point partie d'autres législatures. Une lettre de ce député, au ministre de la Guerre, datée de l'île d'Oléron, le 5 août 1825, et dans laquelle il demande une bourse au collège de la Flèche pour le fils d'un de ses électeurs, débute ainsi : « Monseigneur, je remplis un des devoirs devenus presque inhérents à la qualité de député, mais en même temps, je m'en acquitte auprès de Votre Excellence avec un sentiment de confiance auquel me sont habitués vos bontés pour moi... etc. » Officier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis.

DELABAT (LOUIS), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Soissons (Aisne), le 3 avril 1737, mort à Soissons, le 12 août 1813, était curé de la paroisse de Saint-Léger, dans cette ville. Élu, le 19 mars 1789, député suppléant du clergé aux États-Généraux par le bailliage de Soissons, il entra dans l'Assemblée le 3 novembre, en remplacement de M. Delettre, démissionnaire, et prêta le serment civique. Après le Concordat, l'abbé Delabat devint chanoine à Soissons.

DELABAT (JACQUES-ARMAND), député à l'Assemblée constituante de 1789, dates de naissance et de mort inconnues, négociant à Marseille, fut élu, le 4 avril 1789, député-suppléant du tiers aux États-généraux par la sénéchaussée de Marseille, et admis à siéger le 26 mai 1790, comme titulaire. Il n'eut dans l'Assemblée qu'un rôle très effacé.

DELABROSSE (MICHEL), représentant à la Chambre des Cent-Jours, dates de naissance et de mort inconnues, était négociant à Nantes. Il fut, le 18 mai 1816, élu représentant à la Chambre des Cent-Jours, pour le « commerce et l'industrie », par 24 voix sur 28 votants et 211 inscrits, et n'appartint qu'à cette courte législature.

DELABUISSE (JEAN-BAPTISTE-JOSEPH), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Douai (Nord), le 8 mars 1754, mort à Douai, le 24 juin 1803, homme de loi, fut élu, le 21 germinal an VI, député du Nord au Conseil des Cinq-Cents. Favorable au coup d'État de brumaire, Delabuisse fut nommé, le 16 messidor an VIII, commissaire du gouvernement près le tribunal criminel du département des Deux-Nèthes, à Anvers, et, le 25 prairial an XII, membre de la Légion d'honneur. Sous l'Empire, il fut promu sur place procureur général.

DELACHARME (JEAN-LOUIS), député de 1834 à 1837, né à Matour, (Saône-et-Loire), le 1^{er}

mai 1795, mort à Matour, le 1^{er} octobre 1879, propriétaire, devint maire de Chalon-sur-Saône, conseiller général (1833 à 1848 et 1861 à 1870), et, le 21 juin 1834, fut élu député du 2^e collège de Saône-et-Loire (Macon), par 102 voix sur 203 votants et 363 inscrits, contre 97 à M. Duréault, député sortant. Il siégea parmi les membres du tiers-parti jusqu'à la fin de la législature.

DELACOUR (NICOLAS-PIERRE-ANTOINE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Ableiges (Seine-et-Oise) le 22 juillet 1738, mort à une date inconnue, était cultivateur à Ableiges. Il fut, le 24 mars 1789, élu par le bailliage de Seuilis, avec 69 voix sur 136 votants, député du tiers aux États-généraux. Son nom n'est pas mentionné au *Moniteur officiel*.

DELACOUR (ALEXANDRE-ADOLPHE), député de 1846 à 1848, né à Paris, le 9 décembre 1797, mort le 16 décembre 1878, propriétaire et maire de Saint-Gabriel (Calvados), conseiller général de ce département, se présenta, une première fois, sans succès, dans le 2^e collège, à Caen, lors des élections législatives du 9 juillet 1842, et obtint 198 voix contre 254 à M. de Fontette, élu. Il fut plus heureux le 1^{er} août 1846, et l'emporta, comme candidat conservateur, avec 441 voix (695 votants, 779 inscrits), sur le même concurrent, M. de Fontette, député sortant, qui n'en eût que 243. Il soutint le gouvernement jusqu'à la révolution de février 1848, qui le rendit à la vie privée.

DELACOUR (DENIS-ALBERT), fils du précédent, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député de 1876 à 1877, né à Paris le 23 août 1825, propriétaire et agronome, fit partie du conseil d'État, comme auditeur, de 1847 au 2 décembre 1851. Retiré, sous l'Empire, dans ses propriétés, il s'occupa particulièrement de l'élevage des chevaux. Il fut élu, le 8 février 1871, représentant du Calvados à l'Assemblée nationale, le 4^e sur 9, avec 73,411 voix (86,561 votants, 139,207 inscrits), s'inscrivit d'abord au groupe Ferry, puis se sépara avec M. Target des républicains conservateurs, et, devenu membre du centre droit, appuya le gouvernement du 24 mai. Il fut l'auteur d'une proposition relative aux haras et aux remontes. M. Delacour vota : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le retour à Paris, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour l'état de siège, pour la loi des maires. Il se prononça pour l'amendement Wallon et adopta également l'ensemble des lois constitutionnelles. Conseiller général du Calvados pour le canton de Creully, il se représenta, comme candidat constitutionnel, aux élections législatives de 1876, et fut élu député de la 2^e circonscription de Caen, le 20 février, par 4,951 voix (9,568 votants, 15,783 inscrits). Il reprit sa place entre le centre droit et le centre gauche, et ne fut pas des 363. Sa candidature fut soutenue par le gouvernement du 16 mai aux élections du 14 octobre 1877; mais elle échoua, et M. Delacour se retira avant le scrutin de ballottage. Il eut pour successeur à la Chambre M. Joret-Desclotzières, bonapartiste.

DELACOUR. — Voy. BALLEROY (DE).

DELACOUR-D'AMBÉZIEUX (CLAUDE-CHARLES), député à l'Assemblée constituante de 1789,

né à Romans (Drôme), le 11 mars 1759, mort à Romans, le 22 septembre 1792, avocat, fut député du tiers aux États-généraux pour la province du Dauphiné (2 janvier 1789). Delacour d'Ambézieux siégea dans la majorité de l'Assemblée constituante, opina pour qu'aucun député ne puisse accepter de place du gouvernement, fut nommé secrétaire de l'Assemblée, et fut du nombre des commissaires chargés de recevoir le serment des troupes.

DELACROIX (JEAN-FRANÇOIS), dit **LACROIX**, député à l'Assemblée législative de 1791 et membre de la Convention, né à Pont-Audemer (Eure), le 3 avril 1753, mort à Paris, le 5 avril 1794, servit d'abord dans la gendarmerie, puis se fit recevoir avocat. Il exerçait cette profession à Anet, lorsque survint la Révolution, dont il adopta les principes. Nommé, en 1790, procureur général syndic du département d'Eure-et-Loir, il fut député le 28 août 1791, par le même département à l'Assemblée législative, le 7^e sur 9, avec 180 voix (281 votants). Il s'y fit remarquer plus peut-être par sa haute stature et sa voix énergique et bien timbrée que par de réels talents d'orateur ou d'homme d'État. Néanmoins son rôle politique fut considérable. Delacroix se fit affilier au club des Jacobins et fit partie de la fraction de cette société que l'on désigna sous le nom de parti orléaniste. En 1791, Louis XVI sortait à peine de la salle de l'Assemblée législative, où il était venu présider l'ouverture de la session, que Delacroix commença contre les ministres une campagne, qui visa bientôt jusqu'au roi. Il demanda, par exemple que le ministère de la guerre fût mandé à la barre pour avoir différé de rendre ses comptes. Le 5 octobre, il commença de signaler par les noms de côté gauche et de côté droit les partis qui divisaient l'Assemblée. Le 6, il proposa le rappel à l'ordre de Ducastel, vice-président, qui s'était servi, en parlant au roi, de l'expression de *souverain*. Le 8, ce fut contre le ministre des affaires étrangères qu'il se tourna, et ses reproches furent tellement acrimonieux que les deux ministres, Duportail et Montmorin, durent donner leur démission. Adversaire déclaré de l'organisation militaire de l'ancien régime, il obtint le décret d'accusation contre les officiers du régiment de Cambrésis. Après les ministres et les généraux, il dénonça les émigrés, la garde du roi, le comité dit autrichien, le clergé; enfin, il s'attaqua au roi lui-même, qu'il accusa, le 5 février 1792, d'être le provocateur de tous les troubles par son refus de sanctionner les décrets rendus contre les prêtres insermentés. Toutes les motions hostiles à Lafayette eurent l'appui de Delacroix, qui vota encore la mise en accusation du juge de paix Larivière, la réhabilitation du maire Pétion, la déclaration que « la patrie était en danger », etc. Il fut un des principaux auxiliaires de Danton dans la journée du Dix-Août, et fit décréter la création d'une cour martiale pour juger, sans désenparer, les Suisses faits prisonniers à l'attaque des Tuileries. La majorité de l'Assemblée législative appela Delacroix aux fonctions de président. Il termina l'exercice de son mandat par la motion de déporter à la Guyane tous les prêtres insermentés. Il venait d'être nommé membre du tribunal de cassation, lorsqu'il fut réélu le 4 septembre 1792, par le département d'Eure-et-Loir, membre de la Convention, le 1^{er} sur 9, par 263 voix (370 votants); il prit place sur les bancs de la Montagne et eut une part des plus actives aux événements qui suivirent.

Ses relations avec Danton, alors tout-puissant, le firent désigner plusieurs fois pour des missions importantes « qu'il ne remplit pas toujours, dit la *Biographie universelle et portative des contemporains*, avec l'intégrité d'un vrai républicain ». Il était en Belgique, auprès de Dumouriez, lorsque commença le procès de Louis XVI, ce qui l'empêcha de voter dans les premières délibérations relatives à la culpabilité de l'accusé. Mais de retour à Paris avant la fin du jugement, il fut présent lors du 3^e appel nominal et répondit : « Je crois avoir le droit de prononcer sur le sort de Louis Capet; car lorsque mes commettants se réunirent, Louis était en prison. Non seulement la Nation n'a point réclamé contre son emprisonnement, mais tout entière elle le regardait comme un traître, et par conséquent elle n'a pas voulu que ses crimes restassent impunis. Je ne conçois pas la différence qu'on a eue d'entendre mettre entre un conspirateur roi et un conspirateur ordinaire. Tout conspirateur mérite la mort. Je vote pour la mort. » Delacroix fut, comme Danton, l'objet des soupçons les plus graves, relativement à leurs opérations sur les frontières du Nord : on accusa les deux représentants d'avoir abusé des pouvoirs extraordinaires dont ils étaient investis, pour s'enrichir aux dépens de l'armée et des églises. Mais avant de déchoir dans l'opinion publique et de tomber sous les coups des Jacobins, les « Cordeliers » exercèrent au sein de la Convention et dans les clubs un pouvoir incontesté. Entré avec Danton au Comité de salut public, Delacroix contribua pour une grande part à la proscription des Girondins. Le 9 mars 1793, il demanda que les députés cessassent d'écrire dans les feuilles publiques et s'écria : « Je vois avec peine que des citoyens qui sont envoyés ici pour faire des bonnes lois, pour s'occuper des intérêts du peuple, s'amuse à faire des journaux, à gangrener l'esprit des départements, à critiquer avec amertume les opinions de la Convention qui ne sont pas les leurs... » Delacroix, violemment inculpé par le général Miaczinski, puis par le girondin Alba-Lasource, fut cependant absous par la majorité de l'Assemblée : il voua alors une haine implacable à ses accusateurs. Après avoir plaidé la cause de Danton, de Robespierre et de Marat dans la séance du 27 mai, il coopéra à l'acte du 31, aux proscriptions du 2 juin, et fit décréter en même temps la formation d'une armée révolutionnaire de six mille hommes. La Gironde abattue, les Montagnards jacobins repriront l'ancienne accusation d'Alba-Lasource et de ses amis contre Delacroix, dont la condamnation devait entraîner celle de son protecteur. On reparia des spoliations commises en Belgique. Mais Delacroix prononça son apologie le 23 janvier 1794, et mit tant d'adresse dans son discours, qu'il bénéficia encore d'un vote favorable. Il en profita pour tâcher de rentrer en grâce auprès des philosophes et des démocrates par une motion philanthropique : il demanda et fit proclamer d'enthousiasme la liberté des nègres, après avoir fait observer à la Convention « qu'elle ne devait pas se déshonorer par une discussion prolongée en cette matière » (4 février). Ce fut son dernier triomphe. Le moment arrivait où les dantonistes allaient être appelés à rendre compte de la voie où ils avaient entraîné la Révolution : Delacroix dut d'autant plus partager la disgrâce de ses amis, que ses propres torts devinrent un des principaux griefs de l'accusation contre eux. Arrêté, le 31 mars 1794, sur le rapport de Saint-Just,